Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_48-DE

BOBITAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOBITAL

REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Nombre de conseillers : **En exercice : 15** **Présents : 13** **Pouvoirs : 0** **Votants : 15**	L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juillet, à dix-neuf heures et dix minutes, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de M. ACCOH Gaétan, Maire. M. ACCOH Gaétan, Mme LECORVAISIER Tiphaine, M. LEBRANCHU Michel, Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine, M. MOREL Alexandre, Mme LE PIPE Gaëlle, M. THEBAULT Mélan, Mme HAMON Kristen, M. ROUANET Laurent, Mme PASQUER Blandine, M. BRIAND Julien, Mme PIGNON Patricia, M. RENOIR William, Mme ISTIN Laurence, M. REBOUX Vincent.
Excusés :	Mme HAMON Kristen donne procuration à Mme MILECAMPS-TOUDIC Nadine Mme PASQUER Blandine donne procuration à Mme ISTIN Laurence
Absents :	
Secrétaire de séance :	M. THEBAULT Mélan

Délibération 2026-48

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU PARKING DE L'ECOLE (PLACE HIPPOLYTE THOMAS)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu le budget primitif 2026 de la commune ;
Vu la délibération n° 2026-47 approuvant le projet de réaménagement du parking de l'école ;
Vu la délibération n° 2026-46 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet A'DAO.
Considérant que la commune de Bobital souhaite réaliser des travaux de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) afin d'améliorer la sécurité, l'accessibilité et la qualité des aménagements extérieurs ;
Considérant que le coût prévisionnel de cette opération est estimé à **138.929 ,44 € HT** ;
Considérant que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'État au titre du Fonds Vert.

Exposé des motifs

Monsieur le Maire rappelle que la commune souhaite engager les travaux de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) afin d'améliorer les conditions de circulation, de stationnement et de sécurité aux abords de cet équipement public.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212200083-20260709-2026_48-DE

BOBITAL

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **138.929 ,44 € HT**.

Afin de réduire le reste à charge pour la commune, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre du Fonds Vert sur la mesure renaturation, à hauteur de **35 %** du montant hors taxes de l'opération soit **48.625,30€ HT**.

Le plan de financement sera ajusté en fonction des autres subventions qui pourront être obtenues.
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert pour le projet de réaménagement du parking de l'école (Place Hippolyte Thomas) .

Article 2 : De solliciter une subvention représentant **35 %** du montant hors taxes de l'opération, soit **48.625,30€ HT**.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tous les documents nécessaires à son instruction et à accepter, le cas échéant, la décision attributive de subvention.

Article 4 : De préciser que le plan de financement de l'opération sera ajusté en fonction des financements effectivement obtenus.

Article 5 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote

Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du 09/07/2026
ci-dessus mentionné

P.E.C. M. ACCOH Gaétan,
Le Maire,

MAIRIE DE BOBITAL (Côtes-d'Armor)

P.E.C., M. THEBAULT Mélan
Secrétaire de séance,